



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2024 Délibération n° 2024-31

Objet de la délibération : Modification de la délibération n° 2023-18 relative à la demande de subvention ingénierie LEADER 2023

Président : Patrick MOLINOZ représenté par Laurence PORTE

Secrétaire de séance : Amandine MONARD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 28 dont 24 votants

Date de convocation : 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

Membres présents : Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ;
Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ;
Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

De l'ingénierie de projet est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme LEADER 2023-2027. L'année 2023 est une année de chevauchement de programmes européens LEADER. L'ingénierie doit être répartie entre ces 2 programmes. Pour ce faire, pour l'année 2023, l'animation du programme LEADER 2023-2027 a été répartie comme suit :

* Chargée de mission LEADER : 0,5 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2023-2027 (soit 803,5 heures)

* Gestionnaire LEADER : 0,2 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER (soit 321 heures)

A la suite de nouvelles dispositions réglementaires, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	36 947,40 €	LEADER	80,00 %	34 834,01 €
Coûts indirects	5 542,11 €			
Forfait frais de déplacement	1 053,00 €	Autofinancement	20,00 %	8 708,50 €
Total	43 542,51 €	Total	100 %	43 542,51 €

La délibération ayant été prise au vu des dispositions prévues lors du précédent programme, certaines modifications ayant été apportées récemment par la Région il convient donc de la modifier afin de correspondre aux attentes régionales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 du Pays Auxois Morvan pour le financement de l'ingénierie dédiée ;
- 3) Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tout document relatif à cette demande.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 021-200048544-20241112-2024_31-DE

3

S²LO

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*